

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 10 juillet (10/07/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 juillet, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Mme Eliette DELMAS), Mme Christine HEMERY (représentée par Mme Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par M. Gilles BENECH), Mme Christine FANFELLE (représentée par M. Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT EXCUSES :

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

M. Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

09 – 10 Juillet 2014

VENTE DE LA PARCELLE BK 710 – RUE BENJAMIN FRANKLIN – ZI LE TUC A LA SCI MOTOBECANE

Rapporteur : M. GARRIGUES.

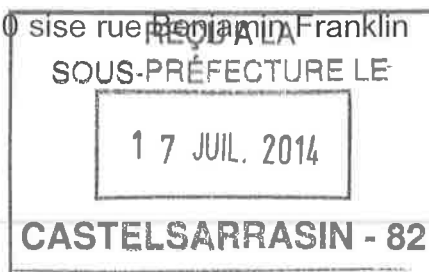
Vu la délibération du conseil municipal du 28 février 2014 portant déclassement de la parcelle BK 710.

Vu la proposition d'achat de la part de Monsieur Jean-Paul MARI, gérant de la SCI MOTOBECANE en date du 3 octobre 2013.

Vu l'estimation des Domaines en date du 13 juin 2014

Considérant que la parcelle cadastrée section BK n° 710 sise rue Benjamin Franklin représente un intérêt pour le futur acquéreur.

Entendu l'exposé du rapporteur,



**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la vente de la parcelle cadastrée BK n° 710 sise rue Benjamin Franklin à la SCI MOTOBECANE.

DIT que la surface à acquérir par la SCI MOTOBECANE sera de 127 m².

DIT que la vente aura lieu moyennant un prix de 730 €uros HT.

DIT que le paiement du prix interviendra à la signature de l'acte.

DIT que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette vente.

Pour copie conforme

Moissac le 15 Juillet 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU TARN ET GARONNE

Division Domainiale

57 ALLÉES MORTARIEU - CSN 770
82037 - MONTAUBAN CEDEX

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)
(Code du Domaine de l'État art. R 4 ou décret n° 86-455
du 14 mars 1986 modifié)

Loi n°2001-1166 du 11 décembre 2001

Montauban, le 13 juin 2014

Pour nous joindre / Références
Votre correspondant : Martine GASTON
Tel : 05.63.21.58 06
Fax : 05.63.21.58 29
Courriel : martine.gaston@dgifp.finances.gouv.fr

Monsieur le Maire
Place Roger Delthil
BP 301
82201 MOISSAC Cedex

LIDO N° 2014-112V0193

Service consultant : Mairie de Moissac

Date de la consultation : 27/05/2014.

Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession de la parcelle BK710 située rue Benjamin Franklin à Moissac.

Propriétaire : Commune.

Description sommaire : Etroite bande de terrain d'une superficie totale de 127 m².

Urbanisme : Zone UX et UXI du PLU.

Situation locative : biens évalués libres.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE ACTUELLE :

Compte tenu des éléments d'appréciation connus du service et des termes de comparaison actuels, la valeur vénale est estimée à 730€ HT avec une marge de négociation de 10%.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an. Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des trésoreries territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques
L'inspecteur évaluateur

Martine GASTON

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

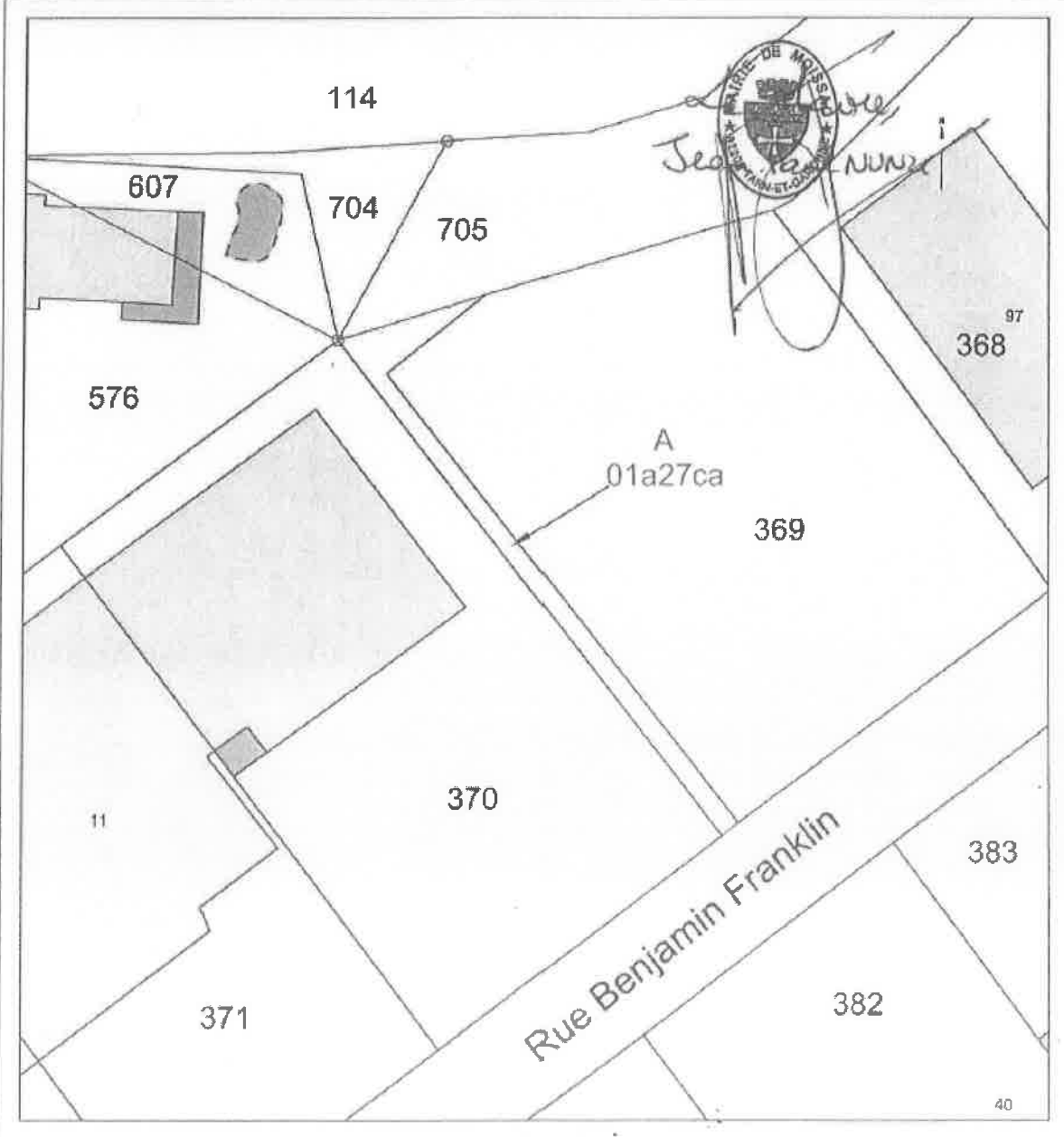
REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE

17 JUIL. 2014

CASTELSARRASIN - 82

Commune : 82112 Moissac	MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)	Cachet du rédacteur du document
Numéro d'ordre du document d'arpentage Document vérifié et numéroté le A Par	<p style="text-align: center;">CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 56 171 du 30 avril 1955)</p> <p>Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :</p> <p>A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;</p> <p>B - En conformité d'un planologie effectué sur le terrain ;</p> <p>C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie a-joincte, dressé le _____ par M _____ géomètre à _____</p> <p>Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.</p> <p>A. Moissac, le 10/12/2013.</p>	Document dressé par M. BOUSCAUD Gaël à MOISSAC Date 10/12/2013. Signature :
Section : BK Feuille(s) : 01 Qualité du plan : régulier <20/03/80 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/500 Date de l'édition : 03/08/2005		

(1) Happe les modifications La forme d'une parcelle qui dans le cas d'une limite plus ou moins fixe ou fixe à peu près (c'est à dire si les limites sont à peu près affectées par le planologie)
(2) Qualité de la section a été vérifiée avant, constaté, portée au cadastre et au plan de la commune, art. 1
(3) Propriétaires soussignés, qualité de, les limites et ont effectué du cadastre plus ou moins, sont représentés qualité de soussignés soussignés.



REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE

17 JUL. 2014

CASTELSARRASIN - 82

SOGEXFO
SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION ÉGALE

Propriété de la Commune de Moissac (82)
Vente à la SCI MOTOBECANE représentée par son Président M. MAZOUZ
CROQUIS de DIVISION
BK n° 372-373

Gaël BOUSCAUD
Démarcheur-Expert

Adresse de la commune :
Mairie de Moissac
Rue de la République
82100 MOISSAC
Tél : 05 63 48 10 00
Fax : 05 63 48 10 01
E-mail : mairie@moissac.fr

Adresse de l'expert :
Gaël BOUSCAUD
17, rue de la République
82100 MOISSAC
Tél : 05 63 48 10 00
Fax : 05 63 48 10 01
E-mail : gael.bouscaud@moissac.fr

Logo **ES**

Logo **TEMA**

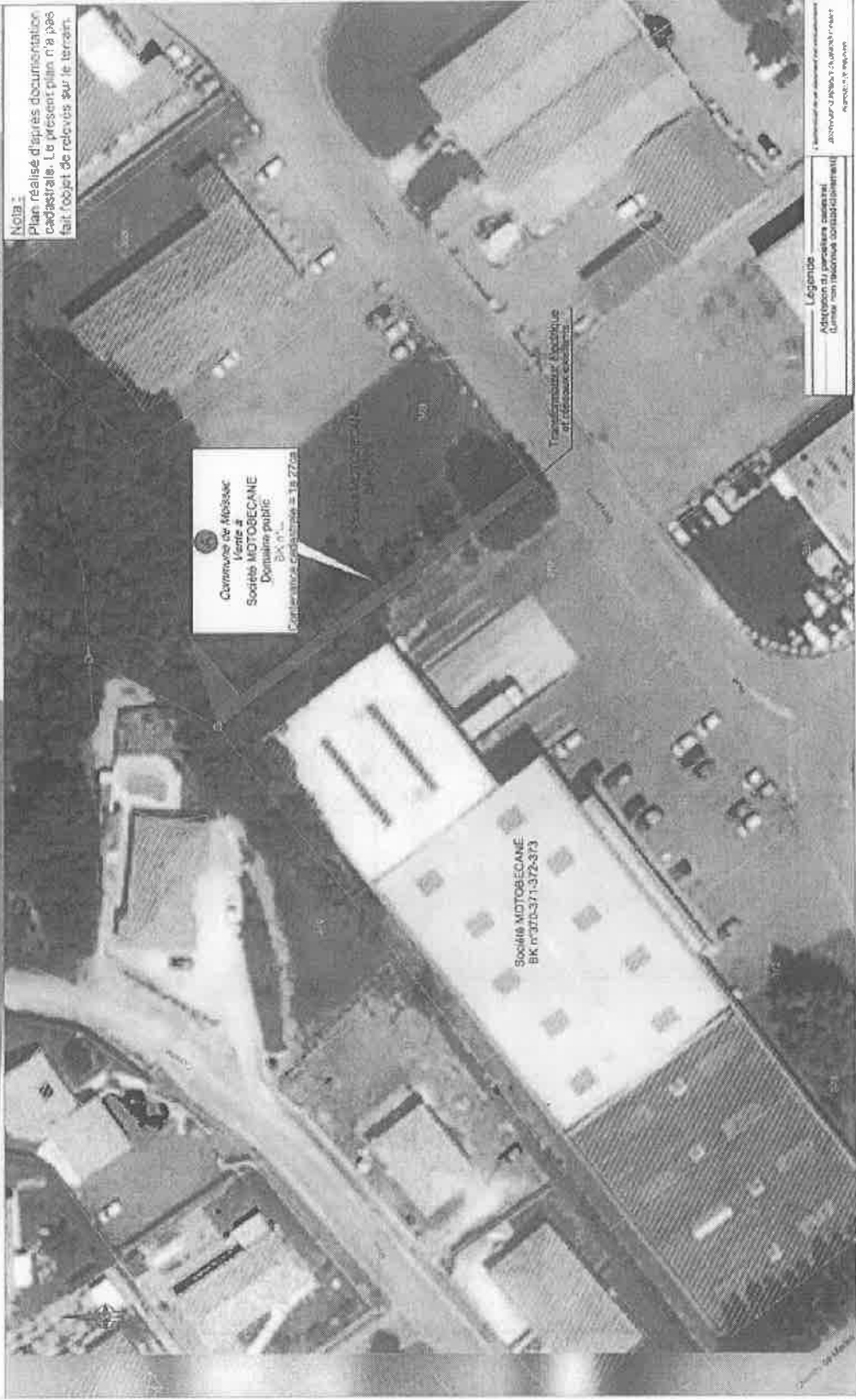
522415 - 1530

DIV DIV

Folio n° 01

Dossier ADMS3

Département 82



NOB :
Plan réalisé d'après documentation cadastrale. Le présent plan n'a pas fait l'objet de relevés sur le terrain.

Commune de Moissac
Vente à
Société MOTOBECANE
Demainaire public
BK n° 372-373

Transformateur électrique

Légende
Mise en vente de parcelles cadastrales
Parcelles cadastrales à vendre